

Sommaire du produit UltraVision

UltraVision est un contrat d'assurance vie universelle qui offre une protection d'assurance vie permanente et des possibilités de placement. Il est conçu pour répondre aux besoins des gens aisés, vivant seuls ou en couple, souhaitant souscrire une assurance vie universelle principalement parce qu'elle offre des placements fiscalement avantageux.

CHOIX DE COUVERTURES		
Type	Coût basé sur le taux différentiel	Coût uniforme
Individuelle	Âge à la souscription De 1 à 65 ans	Âge à la souscription De 4 à 85 ans
Couverture conjointe dernier décès, coûts jusqu'au dernier décès	De 16 à 65 ans	De 19 à 85 ans

- L'âge à la souscription est l'âge de l'assuré à son anniversaire de naissance le plus proche de la date de la couverture.

COÛT DE L'ASSURANCE BASÉ SUR LE TAUX DIFFÉRENTIEL

- Au lieu d'appliquer des primes mensuelles, nous prélevons un pourcentage (le taux différentiel) du taux d'intérêt affiché pour chacun des comptes de placement du contrat, afin de couvrir le coût de l'assurance (CDA).
- Les taux différentiels sont garantis à la souscription.
- Le pourcentage est déterminé en fonction de l'âge et de la santé de l'assuré, et il est garanti jusqu'à 85 ans.
- Une fois que l'assuré a 85 ans, on ne prélève plus de taux différentiel.

MONTANT D'ASSURANCE

- À la souscription, le titulaire du contrat ne demande pas de montant d'assurance précis. Le montant d'assurance initial dépend plutôt du dépôt de première année prévu.
- Le dépôt initial minimum est de 25 000 \$.
- Le montant d'assurance est revu d'office chaque année et rajusté au besoin, à moins que le type de coûts ne change pour un CDA uniforme.
- Le montant d'assurance décroît avec le temps. Lorsque le client atteint l'âge de 85 ans, le montant d'assurance est réduit à 10 000 \$, soit le montant d'assurance garanti d'UltraVision.

TYPES DE CAPITAL-DÉCÈS

- Capital assuré majoré (c.-à-d. le montant d'assurance courant, plus la valeur des comptes du contrat).
- Il est garanti que le capital-décès sera au moins égal à 75 % du montant calculé au moyen de la formule ci-dessous :
 - le total des dépôts affectés au contrat, moins
 - le total des retraits (augmenté afin de tenir compte des frais de dépôt y afférents).

Le capital-décès d'UltraVision est versé en franchise d'impôt aux bénéficiaires de l'assuré.

DÉPÔTS

- Le dépôt initial minimum est de 25 000 \$.
- Des dépôts au contrat peuvent être effectués jusqu'au 10^e anniversaire contractuel. Les clients peuvent passer du coût de l'assurance basé sur le taux différentiel au coût uniforme, à tout moment après le troisième anniversaire contractuel et ce, jusqu'à l'âge de 85 ans, en fournissant une preuve d'assurabilité.
- Les taux du coût de l'assurance uniforme sont basés sur l'âge du client au moment du changement.

L'INCITATIF DÉPÔTS MULTIPLES

- Ce contrat incite les clients à effectuer plusieurs dépôts pendant quelques années. Il comporte deux volets :

1. Réduction du taux différentiel

Deux réductions de taux sont offertes :

1. Une lorsque le total des dépôts nets est supérieur ou égal à **deux** fois le total des dépôts nets de première année.*
2. Une autre si le total des dépôts nets est supérieur ou égal à **trois** fois le total des dépôts nets de première année.*

Exemple :

Âge (Indice-santé 3)	Dépôt initial	Dépôt double	Dépôt triple
Homme			
50 ans	1,50 %	1,01 %	0,75 %
Femme			
50 ans	1,05	0,71	0,53
Couverture conjointe dernier décès			
50 ans	0,68	0,41	0,30

* Dépôts bruts moins retraits bruts.

2. Boni

Si le client a tiré parti de l'incitatif Dépôts multiples, il peut être admissible à un boni, lequel sera porté au crédit de la valeur de ses comptes au début de la sixième année. Le boni est basé sur l'écart entre le taux différentiel appliqué durant les cinq premières années contractuelles et le taux différentiel qui est fermé à la fin de la cinquième année contractuelle.

FRAIS DE DÉPÔT

Des frais de 2 % sont prélevés sur chaque dépôt. Ces frais de dépôt visent à couvrir la taxe provinciale que Manuvie paie sur les primes.

RETRAITS

Les clients peuvent en tout temps effectuer des retraits sur la valeur de rachat de leur contrat, pourvu que la valeur des comptes laissée dans le contrat soit d'au moins 25 000 \$. Les retraits effectués durant les 12 premières années contractuelles font l'objet de frais de retraits partiels de cinq pour cent.

FRAIS DE RACHAT

Les frais de rachat sont applicables aux rachats effectués durant les 12 premières années, plus un mois.

Durée du contrat en années	Frais de rachat en pourcentage de la valeur du compte
1	65 %
2	65 %
3	65 %
4	60 %
5	50 %
6	40 %
7	30 %
8	20 %
9	12,5 %
10	5 %
11	5 %
12	5 %
12 années + 1 mois	0

AUTRES CARACTÉRISTIQUES

- **Prestation d'invalidité** – L'assuré qui devient invalide au sens de la définition donnée dans le contrat pourra recevoir jusqu'à concurrence de la valeur de rachat du contrat, en franchise d'impôt. La valeur des comptes laissée dans le contrat après le retrait doit être d'au moins 25 000 \$.
- **Relevés destinés aux clients** – Ils font état des taux de rendement. Ces relevés peuvent être commandés en ligne à partir de notre site Web destiné aux conseillers à www.manuvie.ca/inforep (vous devez être inscrit à ce site pour y accéder).
- **Site Web** pour les clients – Les taux quotidiens des comptes de placement (www.manuvie.ca/vu) y sont affichés.
- **Indices-santé** – Méthode de tarification rigoureuse basée sur l'état de santé de chaque personne. Nous examinons de façon plus détaillée les facteurs suivants : usage du tabac, taux de cholestérol, tension artérielle, taille, poids et antécédents médicaux familiaux.

CHANGEMENT DU TYPE DE COÛT

- Les clients peuvent passer du coût de l'assurance basé sur le taux différentiel au coût uniforme, à tout moment après le troisième anniversaire contractuel et ce, jusqu'à l'âge de 85 ans, **en fournissant une preuve d'assurabilité**.
- Les taux du coût de l'assurance uniforme sont basés sur l'âge du client au moment du changement.

COMPTES DE PLACEMENT

UltraVision offre divers comptes de placement couvrant tous les degrés de tolérance du risque. Voici la liste des comptes actuellement offerts et leur code.

COMPTES À INTÉRÊT FIXE

(note : les taux créditeurs figurent dans Inforep et dans le site manuvie.ca/vu)

SVG	Épargne
-----	---------

Compte CPG pondéré

AVGIA	CPG pondéré
-------	-------------

CPG à intérêts composés

GIA-C1	1 an
GIA-C3	3 ans
GIA-C5	5 ans
GIA-C10	10 ans
GIA-C20	20 ans

COMPTES INDICIELS ÉQUILIBRÉS

CBALI	Conservateur
MBALI	Modéré
GBALI	Croissance

COMPTES INDICIELS

CDNEI	Compte indiciel d'actions canadiennes
CDNBI	Compte indiciel d'obligations canadiennes
AMEI	Compte indiciel d'actions américaines
ANTEI	Compte indiciel d'actions Technologie américaine
EUROEI	Compte indiciel d'actions européennes
G5	Compte indiciel G5
GLEI	Compte indiciel d'actions internationales
JAPEI	Compte indiciel d'actions japonaises

COMPTES GÉRÉS

MA452	Compte Catégorie d'excellence canadienne de croissance Invesco
MA453	Compte équilibré canadien Invesco
MA475	Compte d'actions américaines Cambridge CI
MA501	Compte Harbour CI
MA502	Compte de revenu et de croissance Harbour CI
MA504	Compte de croissance et de revenu CI
MA510	Compte Valeur équilibré Dynamique
MA511	Compte Valeur du Canada Dynamique
MA512	Compte Croissance canadienne Power Dynamique
MA522	Compte Catégorie Chine Manuvie
MA523	Compte Catégorie d'occasions mondiales Manuvie
MA524	Compte d'occasions de rendement Manuvie
MA526	Compte d'occasions de croissance Manuvie
MA530	Compte à revenu mensuel élevé Manuvie
MA532	Compte d'obligations de sociétés Manuvie
MA534	Compte de dividendes Manuvie
MA535	Compte Catégorie de placements canadiens Manuvie
MA536	Compte de placements diversifiés Manuvie
MA537	Compte mondial à petite capitalisation Manuvie
MA538	Compte d'actions américaines Manuvie
MA539	Compte Catégorie de placement international Manuvie
MA540	Compte à revenu stratégique Manuvie
MA541	Compte équilibré à rendement stratégique Manuvie
MA542	Compte de revenus privilégiés Manuvie

COMPTES GÉRÉS (suite)

MA550	Compte Fidelity Grande capitalisation Canada
MA551	Compte Fidelity Croissance Europe
MA552	Compte Fidelity Croissance Amérique
MA553	Compte Fidelity mondiaux
MA554	Compte Fidelity Frontière Nord
MA555	Compte Fidelity d'obligations canadiennes
MA556	Compte Fidelity Revenu mensuel
MA557	Compte Fidelity Marchés émergents
MA560	Valeur Cundill Mackenzie
MA561	Compte d'actions étrangères Mackenzie Ivy
MA562	Compte de croissance dividendes Mackenzie Maxxum
MA563	Compte Focus Canada Mackenzie
MA564	Compte croissance maximale É.-U. Mackenzie Universal
MA565	Compte de ressources canadiennes Mackenzie Universal
MA570	Fonds de revenu de dividendes TD
MA600	Compte canadien de croissance Sélect Trimark
MA601	Compte mondial d'analyse fondamentale Trimark
MA713	Compte de portefeuille de revenu équilibré Leaders Manuvie
MA714	Compte de portefeuille de croissance équilibrée Leaders Manuvie
MA715	Compte de portefeuille d'occasions Leaders Manuvie
MA801	Compte de portefeuille Sécuritaire Simplicité
MA802	Compte de portefeuille Modéré Simplicité
MA803	Compte de portefeuille Équilibré Simplicité
MA804	Compte de portefeuille Croissance Simplicité